

SOUS LA DIRECTION DE S. BEYSSADE
C. FERMAUT-LOITS • S. FRÉNOY • G. MORICE
N. RANDON • V. SARTRE

LA RAEP ENSEIGNEMENT

CONCOURS INTERNES,
EXAMENS PROFESSIONNELS

**CAPES, CAER-CAPES, CAPET, CAER-CAPET, CAPLP,
CAER-CAPLP, CAPESA, CAPETA, CAPLPA, CPE**

7^e ÉDITION

DUNOD

Concept de couverture :
Hokus Pokus Créations
Illustrations : Freepik
Mise en page : Belle Page

© Dunod, 2024
11 rue Paul Bert 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-087216-9

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	VII
---------------------------	-----

Partie 1 – Qu'est-ce que la RAEP ?	1
---	---

1 Présentation de l'épreuve RAEP	2
---	---

1 L'esprit de la RAEP	2
-----------------------------	---

2 Les concours d'accès aux métiers du professorat et de l'éducation	3
---	---

3 Les concours concernés par la RAEP	3
--	---

4 Une épreuve en deux parties	4
-------------------------------------	---

2 La composition du dossier RAEP	7
---	---

1 La structure du dossier RAEP	7
--------------------------------------	---

2 Le rapport sur les acquis de l'expérience professionnelle	8
---	---

3 L'analyse d'une réalisation pédagogique ou d'une situation d'éducation significative	8
---	---

4 Les documents à joindre	9
---------------------------------	---

3 L'accompagnement que nous vous proposons	10
---	----

Les étapes de la préparation de la RAEP	10
---	----

Partie 2 – Réalisation du rapport sur les acquis de l'expérience	11
---	----

Introduction – Comment utiliser le cahier d'exercices	12
--	----

1 Réunir les documents pour mener à bien sa démarche	12
--	----

2 Comprendre le jury pour mieux communiquer	12
---	----

3 Les étapes pour réaliser votre rapport	14
--	----

4 Vos compagnons pendant les exercices	15
--	----

1 Dépasser ses appréhensions	17
1 Surmonter les présupposés pour oser se mettre en valeur	17
2 Les questions que tout le monde se pose	17
2 Distinguer les expériences professionnelles pertinentes	21
1 Ne retenir que le positif	21
2 Identifiez les expériences pertinentes de votre parcours	23
3 Dresser l'inventaire de ses compétences	36
1 Qu'est-ce qu'une compétence ?	36
2 Les compétences des métiers du professorat et de l'éducation	36
3 La description des compétences	39
4 Réalisez votre tableau de compétences	45
4 Satisfaire aux attentes du jury	58
1 Les appréciations du jury	58
2 Identifiez les informations que vous présenterez au jury	59
5 Trouver le fil conducteur de son parcours	70
1 La dynamique de l'engagement professionnel	70
2 Faites valoir votre détermination et votre motivation	70
6 Bâtir le plan de son rapport	81
1 Un plan pour porter une démonstration	81
2 Choisissez le plan qui met en évidence la cohérence de votre parcours	82
3 Classez vos arguments dans un plan détaillé	86
7 S'engager dans la rédaction	91
1 Mettre en récit les éléments de sa présentation	91
2 Rédigez la première partie de votre rapport	91
8 Une introduction pour susciter l'intérêt	103
1 Les exigences de forme	103
2 Rédigez l'introduction de votre rapport	103
9 Une conclusion pour dégager des perspectives	109
Comment prouver l'évidence de sa candidature	109
10 Composer la rédaction finale de son rapport	115
1 Une rédaction irréprochable	115
2 Prenez connaissance de rapports rédigés	117

11 Soigner la mise en forme	135
1 Les consignes de présentation	135
2 Quelques règles à respecter	135

Partie 3 – Analyse d’une expérience marquante et documents à joindre au dossier

1 Qu’est-ce qu’une activité pédagogique marquante ?	138
1 L’activité pédagogique marquante des concours d’enseignant	138
2 La situation d’éducation du concours de conseiller principal d’éducation	138
3 Les exigences de fond et de forme	139
4 Ce qu’il faut retenir des rapports de jurys	140
2 Éléments méthodologiques	147
1 Les critères du choix de l’expérience	147
2 La structuration du rapport sur l’expérience	148
3 Des analyses d’expériences professionnelles marquantes	151
3 Les documents à joindre au dossier	186
1 Le choix et la présentation des documents	186
2 Les critères d’appréciation du jury	186
3 Aide au choix des documents	187
4 Des exemples de documents annexés	188

Partie 4 – Le déroulement de l’épreuve orale

Introduction

1 Une posture professionnelle	208
1 Un comportement maîtrisé	208
2 Attitudes recommandées	209
2 La philosophie de l’échange avec le jury	211
1 Les préconisations du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques	211
2 Ce qu’il faut retenir des rapports des jurys	213
3 Présenter son parcours professionnel ou se présenter	216
4 Communiquer sur sa motivation	217

3 La conversation avec le jury	219
1 Construire son argumentation	219
2 Gérer le débat contradictoire	222
3 Les questions du jury	222
4 Les situations délicates	224
5 Exemples de grilles d'analyse d'intervention orale	226
6 Derniers conseils	228
 Partie 5 – Annexes	229
1 Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation	230
2 Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au sein de l'enseignement agricole	236
3 Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation	238
4 Textes officiels de référence	240
5 Grille d'analyse d'une séquence d'apprentissage	241
6 Sites Web utiles	245

INTRODUCTION

Les étapes de la décentralisation, dès 1982, puis les réformes d'envergure des administrations d'État (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État en 2007, Modernisation de l'Action Publique en 2012, Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015, loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique) ont été accompagnées par des bouleversements profonds de la fonction publique qui a été, depuis lors, inscrite dans une démarche permanente d'évolution et d'adaptation.

Adopté en 1983, le statut général des fonctionnaires consacre le principe de la séparation du grade et de l'emploi. Cela signifie qu'un agent public est titulaire de son grade mais a vocation à occuper n'importe quel poste qui correspond à la catégorie hiérarchique à laquelle il appartient.

De ce point de vue, les compétences s'apprécient à partir des acquis qui ont été développés lors du parcours professionnel et qui sont transférables vers de futures fonctions.

Or, initialement, le recrutement, par la voie classique du concours, se rapportait essentiellement à des connaissances théoriques. Le caractère académique des épreuves qui reproduisaient les modes de sélection des parcours diplômants ne permettait pas d'apprécier l'opérationnalité des agents. De ce fait, la sélection était improductive alors que, par ailleurs, elle représentait un coût élevé pour son organisation.

Pour ces raisons, une nouvelle épreuve a été introduite dans les concours et les examens professionnels par la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique. Il s'agit de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) qui consiste en la présentation d'un dossier, suivie dans un second temps, d'une soutenance devant un jury.

L'arrêté du 27 avril 2011 intègre la RAEP dans les concours internes donnant accès à certains corps de personnels enseignants du second degré et d'éducation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale.

Notons que le principe de la reconnaissance des acquis et de l'expérience a été réaffirmé par le Code général de la fonction publique, mis en vigueur le 1^{er} mars 2022 (article L325-14).

Cet ouvrage sur la RAEP, les auteurs l'ont souhaité clair et pragmatique. Ils ont conçu, sur la base de leur expérience de formateurs spécialisés dans ce domaine, une méthode simple qui vous permettra de réaliser votre propre rapport sans recourir à une aide extérieure et sans reproduire un dossier stéréotypé qui ne mettrait pas en valeur vos atouts et vos potentiels. Tel est l'objectif du cahier d'exercices qui organise les étapes de réflexion successives autour du parcours professionnel. Afin de faciliter votre travail d'autoanalyse, la démarche intègre la résolution d'un cas d'école qui vous permettra de porter un regard distancié sur votre pratique, sur vos échecs et sur vos réussites. À défaut

d'être accompagné par un formateur, vous vous sentirez conforté dans votre recherche grâce à la présence d'un compagnon (ou d'une compagne) qui aura des préoccupations similaires aux vôtres et pour lequel, ou pour laquelle, des solutions seront proposées tout au long de la construction du dossier RAEP et ce, jusqu'à la rédaction finale.

Par ailleurs, les auteurs présentent des conseils afin d'optimiser votre prestation orale. En premier lieu, ils vous aideront à comprendre les attentes du jury que vous serez amené à rencontrer. Ils définiront, notamment, les champs de connaissances que vous devrez absolument maîtriser pour ne pas être pris au dépourvu. Ils vous proposeront même des réponses aux questions qui reviennent de façon récurrente dans les échanges. Enfin, ils vous feront des recommandations quant aux attitudes et aux comportements à adopter en fonction des circonstances.

PARTIE 1

Qu'est-ce que la RAEP ?

1

CHAPITRE

Présentation de l'épreuve RAEP

1 L'esprit de la RAEP

« La politique de recrutement de l'État connaît de fortes évolutions, marquées par une volonté de professionnalisation et de diversification. Pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins de recrutement au cours des prochaines années une modernisation des concours a été préconisée dès 2007 afin de permettre une sélection des candidats moins académique, moins centrée sur les connaissances, mais davantage sur les compétences, aptitudes et potentiels. Au travers d'une sélection renouvelée, c'est aussi l'objectif d'une fonction publique ouverte à la diversité des profils – lieu de promotion sociale –, qui est recherché... »

Guide pratique des concours administratifs à l'usage des présidents et membres de jury, janvier 2010. Ministère du Budget, des Comptes publics de la fonction publique et de la Réforme de l'État.

C'est ainsi que la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique a intégré le principe de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

« Dans le cas d'un concours ou d'un examen professionnel organisé sur épreuves, l'une d'entre elles peut consister en la présentation par les candidats des acquis de leur expérience professionnelle en relation avec les fonctions auxquelles destine le concours ou l'examen professionnel. Ces acquis peuvent également être présentés en complément des titres ou des titres et travaux dans le cas des sélections qui en font usage » (*art. 19*).

On entend par acquis de l'expérience les compétences relatives aux savoirs (ou connaissances), aux savoir-faire (ou compétences opérationnelles) et aux savoir-être (ou compétences comportementales) développées dans le cadre de l'exercice d'activités professionnelles et, le cas échéant, extraprofessionnelles.

Ainsi, la RAEP permet au jury d'apprécier :

- l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues aux professeurs ou aux conseillers d'éducation ;
- la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes pédagogiques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés.

La RAEP permet au candidat de :

- développer une réflexion sur son propre parcours et sur ses compétences ;
- pouvoir choisir les arguments de sa candidature ;
- se sentir plus à l'aise pour s'exprimer ;
- présenter ses réalisations ;
- devenir acteur à part entière dans la construction de son parcours professionnel.

2 Les concours d'accès aux métiers du professorat et de l'éducation

Il existe trois types de concours :

- le concours externe est ouvert à toute personne qui remplit les conditions d'inscription ;
- le concours interne est ouvert aux personnes qui travaillent dans la fonction publique ;
- le concours de 3^e voie (ou 3^e concours) est ouvert aux personnes qui peuvent justifier d'une activité professionnelle, d'un mandat électif ou de responsabilités associatives pour une durée fixée par décret.

Les trois types de concours permettent d'accéder au :

- Certificat d'aptitude au professorat (CAP) qui se décline en :
 - CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
 - CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
 - CAFEP : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
 - CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
 - CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
 - CAPESA : Certificat d'aptitude au professorat du second degré agricole ;
 - CAPETA : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole ;
 - CAPLPA : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel agricole ;
- CPE : Conseiller principal d'éducation.

À NOTER

Le CAER (Concours d'accès à l'échelle de rémunération) désigne le concours interne de l'enseignement privé sous contrat.

3 Les concours concernés par la RAEP

		Établissement d'enseignement public	Établissement d'enseignement privé sous contrat ¹
RAEP ⇒	Concours externe	Agrégation	-
	Concours interne	Agrégation	CAER-PA
	Concours externe	CAPES	CAFEP-CAPES
	Concours interne²	CAPES	CAER-CAPES
	3^e concours	CAPES	CAFEP-CAPES
	Concours externe	CAPEPS	CAFEP-CAPEPS
	Concours interne	CAPEPS	CAER-CAPEPS
	3^e concours	CAPEPS	CAER-CAPEPS

1. Un contrat peut être passé entre l'État et un établissement d'enseignement privé. Ce contrat impose à l'établissement d'accueillir les enfants sans distinction. En contrepartie, l'État rémunère les enseignants, et les collectivités publiques participent au frais de fonctionnement de l'établissement comme elles le feraient pour un établissement d'enseignement public.

2. À l'exception du CAER-CAPES section « Éducation musicale et chant choral », du CAER-CAPES section « Documentation ».

		Lycée technologique		Lycée professionnel ¹	
		Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat
RAEP ⇒	Concours externe	CAPET	CAFEP-CAPET	CAPLP	CAFEP-CAPLP
	Concours interne	CAPET	CAER-CAPET	CAPLP	CAER-CAPLP
	3 ^e concours	CAPET	CAFEP-CAER	CALPL	CAFES-CAPLP

		Établissement d'enseignement agricole public et privé
RAEP ⇒	Concours externe	CAPESA
	Concours interne	CAPESA
RAEP ⇒	Concours externe	CAPETA
	Concours interne	CAPETA
RAEP ⇒	Concours externe	CAPLPA
	Concours interne	CAPLPA

		Établissement d'enseignement public	Établissement d'enseignement agricole public	Établissement d'enseignement privé
RAEP ⇒	Concours externe	CPE	CPE	–
	Concours interne	CPE	CPE	–
	3 ^e concours	CPE	CPE	–

À RETENIR

Le dossier RAEP concerne uniquement les concours internes d'accès au professorat des établissements d'enseignement public et privé et le concours interne de conseiller principal d'éducation des établissements d'enseignement publics.

4 Une épreuve en deux parties

« Dans tous les cas l'épreuve se déroule en deux temps au moins : le jury prend connaissance du dossier type renseigné par le candidat, comportant une présentation par écrit de son parcours professionnel. Ce dossier doit comporter des informations suffisamment précises sur la nature de l'activité professionnelle passée du candidat et les compétences qu'il a développées à ce titre. Le jury, lors de l'entretien, apprécie la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat mais aussi identifie et évalue son activité et ses compétences au regard des profils recherchés. »

*Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP),
fiche pratique RAEP, mars 2010.*

1. À l'exception du CAPLP et du CAER-CAPLP section « Métiers de l'alimentation ».